



**Séance du :** 16 avril 2019

n° 09/2019

**L'an deux mille dix-neuf, le seize avril à 18 heures 00.**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 8 avril 2019, le comité syndical a été à nouveau convoqué pour le 16 avril 2019 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 9 avril 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montferrand, siège administratif du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Bernard BARJOU, 5<sup>ème</sup> Vice-Président du PETR.

M. Guy BONDOUY est désigné comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Mmes Colette CABROL, Nathalie NACCACHE, Catherine PUIG  
Mrs Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jacques DOUMERC, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Alain MERCIER, Jean-Marie PETIT, Marc SIE.

**Avaient donné pouvoir :**

S. ADROIT à R. MASSICOT, JC DE BORTOLI à N. CALMET, P. DE PERIGNON à R. DUFOUR

En exercice : 63  
Présents ou représentés : 14

**Délégués suppléants :**

Mme Nelly CALMET  
Mrs Roger DUFOUR, Robert MASSICOT, Christian BATS, Dominique LEGROS

**Excusés :**

Mmes BOUSQUET Alexia, Evelyne FABRE-DURAND, Pierrette ESPUNY  
Mrs Alain BOUSQUET, Michel BROUSSE, François DEMANGEOT, Jean-Pierre FLUMIAN, Bertrand GELI, Philippe GREFFIER, Pierre IZARD, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand DE PRADIER D'AGRAIN, Marc TARDIEU, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE.

**Objet : Approbation du Compte administratif 2018 du PETR du Pays Lauragais  
Approbation du Compte de gestion 2018 du PETR du Pays Lauragais**

En application de l'Article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Comité Syndical de prononcer l'arrêt des comptes de l'exercice précédent en votant le Compte Administratif.

M. Bernard Barjou expose les éléments suivants :

- Le Budget Primitif 2018 a été voté le 26 mars 2018 pour un montant en recettes et dépenses s'élevant à 819 854 € en section de fonctionnement et à 541 186 € en section d'investissement.
- Le Compte Administratif, conforme au Compte de Gestion présenté par le comptable public, fait apparaître un résultat global de clôture de l'exercice 2018 de **32 560,59 €**.

**Investissement :**

Dépenses

Prévu :	541 186,28
Réalisé :	103 918,96
Reste à réaliser :	40 773,28

Recettes

Prévu :	541 186,28
Réalisé :	79 871,18
Reste à réaliser :	21 644,00

**Fonctionnement :**

Dépenses

Prévu :	819 853,98
Réalisé :	613 870,99

Recettes

Prévu :	819 853,98
Réalisé :	670 479,36

**Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement :	- 24 047,78
Fonctionnement :	56 608,37
Résultat global :	32 560,59

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après s'être assuré que le compte de gestion établi par le receveur pour l'exercice 2018 est conforme au compte administratif 2018 du PETR,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,**

- **Approuve le Compte Administratif 2018 annexé à la présente délibération,**
- **Approuve le Compte de Gestion 2018 réalisé par le comptable public.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Montferrand, le 16 avril 2019.

**Le Président**



**Georges MERIC**